



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 038-213803364-20250915-CM_2025_45-DE



DÉLIBÉRATION : 2025-45

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

DATE DE L’ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 15 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy		X		GATET F.	BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu’un poste d’agent d’entretien et périscolaire au grade d’adjoint technique territorial à 33/35^{ème} a été créé par délibération du conseil municipal en mai 2025.

La mise à jour des plannings pour la rentrée scolaire 2025 nécessite la hausse du temps de travail de ce poste. L’agent affecté sur ce poste est d’accord pour cette hausse.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d’augmenter le temps de travail de ce poste à un temps complet (35/35^{ème})

VU :

- le Code général de la fonction publique,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le tableau des effectifs en vigueur,
- la délibération n°2025-39 en date du 21/07/2025 créant un poste d’adjoint technique territorial à 33/35^{ème}
- L’accord de l’agent occupant le poste

CONSIDERANT :

- La nécessité d'augmenter le temps de travail de ce poste afin d'assurer la continuité du service public

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DECIDE la modification du temps de travail du poste d'Adjoint technique, passant de 33/35^{ème} à un temps complet (35/35^{ème}) à compter du 01/10/2025,

INSCRIT au budget les crédits nécessaires,

DONNE pouvoir à Mme la Maire pour signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 16 Septembre 2025

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON